

CAHIER DES CHARGES DE L'EXPERTISE COMPLÉMENTAIRE SUR LE PROJET A31bis

L'autoroute A31 constitue un maillon essentiel pour le transport de voyageurs et de marchandises le long du sillon lorrain.

Pour améliorer les conditions de circulation sur cet axe, l'Etat a validé l'inscription du projet d'aménagement A 31 bis dans la liste des projets prioritaires à engager à l'horizon 2030.

Ce projet est soumis au Débat Public pour permettre l'expression du plus grand nombre sur les aménagements proposées.

Compte tenu de certaines observations formulées, notamment sur les aménagements envisagés dans la partie située au sud de Dieulouard, la CNDP a demandé une expertise complémentaire portant sur :

- La faisabilité de l'élargissement sur place à 2x3 voies de l'A31 entre Gye et Dieulouard, en tenant compte des différents paramètres financiers, économiques, environnementaux et humains ;
- La capacité d'un tel aménagement sur place à répondre à l'objectif de désengorgement de l'A31 ;
- Le trafic attendu sur l'éventuel barreau neuf Toul-Dieulouard et sa capacité à répondre à l'objectif de désengorgement de l'A31 entre Gye et Dieulouard.

Cette expertise s'efforcera également d'apporter un éclairage sur le potentiel de report modal en transports de marchandises et particulièrement de voyageurs dans l'espace métropolitain du Sud de la Meurthe-et-Moselle.

Cette expertise complémentaire abordera notamment :

- la demande de déplacement et son évolution :
 - Le trafic routier en 2012; (part des trafics locaux, d'échange et de transit pour les voyageurs et les marchandises ; évolution récente ; conditions de circulation actuelles entre Gye et Dieulouard ; part modale de la route, modalités de report modal) ;
 - Evolution prévisible à moyen terme 2030 - 2050 en l'absence d'aménagements.
- L'impact de la création d'un barreau neuf entre Gye et Dieulouard :
 - Les variantes envisagées, leurs impacts sur l'environnement et leurs coûts et financement ;
 - Trafics déplacés et induits ;
 - Effets sur les conditions de circulation de A31 sur l'itinéraire Gye -Toul - Nancy - Dieulouard en l'absence d'aménagements sur place ;
 - Gains de temps et réduction des pollutions ;
 - Incidences possibles sur la concurrence modale.

- les possibilités d'aménagement sur place entre Toul et Dieulouard
 - Les aménagements envisagés - coûts et contraintes de réalisations ;
 - Trafics prévisibles à moyen terme ;
 - Effets sur les conditions de circulation de l'A31 avec et sans le barreau neuf Gye -Dieulouard ;
 - Variantes d'aménagement et d'exploitation demandées par les experts ;
 - Incidences possibles sur la concurrence modale.

Au vu des délais et des moyens impartis, les experts désignés, ne procéderont pas à de nouvelles études détaillées.

Ils analyseront avec un regard critique extérieur les études produites par le maître d'ouvrage. Ils pourront demander toute extraction ou précision complémentaire qu'ils jugeront utile pour répondre aux questions posées par la CNDP .

Les experts retenus devront disposer de compétences reconnues en génie civil, notamment en réalisation d'infrastructures routières et autoroutières, en économie des transports et en modalités de gestion des infrastructures routières et autoroutières. Aucun ne doit avoir travaillé sur le projet de l'A31bis ou sur celui de l'A32, ni pour le compte de la DREAL Lorraine au cours des cinq dernières années (cf. charte d'éthique et de déontologie des experts de la CNDP).

La synthèse de cette expertise qui comportera une vingtaine de pages au maximum sera remise à la CNDP le 2 septembre. Elle sera présentée en réunion publique le 10 septembre à Nancy.